



**DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DES  
TERRITOIRES**

Service Gestion et  
Préservation des  
Ressources

Bureau des ICPE et de la  
gestion des déchets

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP LI  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
[3dt@province-sud.nc](mailto:3dt@province-sud.nc)

N°169814-2023/3-  
REP/DDDT

Nouméa, le 7 septembre 2023

## R E C E P I S S E

### *de déclaration d'une installation classée*

\* \* \*

**La présidente de l'assemblée de la province Sud,**

soussignée, CERTIFIE avoir reçu à la date du 31 août 2023, le dossier de déclaration du syndicat des copropriétaires Eden Roc, relatif à l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence EDEN ROC, sis 25 chemin Jean Perrier, Trianon (NIC : 648534-7255), commune de Nouméa.

Les coordonnées RGNC 91-93 de l'installation sont en projection LAMBERT NC : X : 446118 ; Y : 212691.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Le syndicat des copropriétaires Eden Roc est tenu de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud, il annule et remplace le récépissé de déclaration n°6034-2-3334/DRN/BIC du 13 septembre 2006 et le récépissé de changement d'exploitant n°2014-4947/DENV du 10 mars 2014.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour la Présidente et par délégation  
Le directeur adjoint du développement durable  
des territoires

  
Bastian MORVAN